

ment les plus pauvres afin de dégager des capitaux plus considérables pour soutenir leur balance des paiements.

Le gouvernement est disposé à envisager des façons de mettre en oeuvre des plans multilatéraux de recyclage en dehors du cadre des institutions existantes.

3. Que le Canada se montre favorable à un changement progressif du taux d'endettement de la Banque mondiale sur les marchés financiers au prorata du capital fourni par les gouvernements membres.

Le gouvernement considère l'accroissement du taux d'endettement comme une façon moins bonne d'accroître les prêts aux pays en développement, mais est disposé à poursuivre cette voie ainsi que d'autres options. L'option préférée serait un accroissement du capital appelable de la Banque mondiale.

4. Que le Canada préconise une plus grande sensibilité du FMI en ce qui concerne les crises d'ajustement à long terme d'origine extérieure auxquelles font face beaucoup de pays en développement afin de les aider à maintenir leurs programmes de développement.

Le gouvernement est d'avis que les mesures actuellement appliquées par le FMI, et qui ont été conçues pour répondre aux préoccupations exprimées dans la recommandation, indiquent que le Fonds est disposé à réagir de façon pragmatique à l'évolution de la situation économique internationale. Le Canada continuera d'encourager le FMI à évoluer d'une façon que répond aux besoins de ses membres et qui est conforme à son mandat.

5. Que le Canada appuie l'étude des divers moyens permettant d'établir un lien plus étroit entre l'allocation d'avoires de réserve internationaux (droits de tirage spéciaux) et les besoins des pays en développement.

Le gouvernement accepte que le FMI étudie davantage cette question.

6. Que le Canada préconise que soit accordée une plus grande responsabilité au sein du FMI et de la Banque mondiale aux pays exportateurs de pétrole qui ont une balance de paiements excédentaire en leur attribuant, par exemple, des actions donnant droit de vote dans le cadre de nouvelles facilités en tenant compte de leurs contributions financières.

Le gouvernement entérine la recommandation voulant que le Canada accepte que les pays à excédents pétroliers assument une plus grande responsabilité dans le financement et la gestion de la Banque mondiale et du FMI. Il continuera à encourager activement un rôle accru pour ces pays au sein de la filiale énergétique proposée.

B. AIDE AU DEVELOPPEMENT

1. Que le Canada réaffirme comme principal objectif de son programme d'aide au développement la nécessité de subvenir aux besoins fondamentaux des plus démunis dans les pays en développement.